

Principes conducteurs relatifs aux fournisseurs

Travailler en partenariat avec nos fournisseurs pour une amélioration continue et un approvisionnement responsable

Table des matières

Introduction	3	Nous exigeons la diversité des fournisseurs	12
Portée.....	3	Valeur KHC de « Nous exigeons la diversité »	12
Notre approche des principes conducteurs relatifs aux fournisseurs	4	Nous nous engageons à protéger le bien-être des animaux	13
Nous menons nos activités avec intégrité	6	Politique de KHC relative au bien-être animal	13
Respect des lois et réglementations.....	6	Guide de mise en œuvre de la politique relative au bien-être animal de KHC.....	13
Lutte contre la corruption.....	6	Nous sommes les gardiens de l'environnement	14
Cadeaux et invitations	6	Gestion de l'eau.....	15
Conflit d'intérêts	7	Gestion des déchets	15
Exactitude des documents commerciaux.....	7	Émissions de gaz à effet de serre	15
Concurrence équitable	7	Pratiques agricoles	16
Protection de la confidentialité des données et des informations	7	Biodiversité	16
Confidentialité.....	7	Sources de protéines	17
Conformité au commerce international.....	7	Emballage écologique.....	17
Nous respectons les droits de l'homme et les pratiques de travail éthiques	8	Atténuation de l'impact environnemental de l'utilisation de produits chimiques	17
Politique mondiale relative aux droits de l'homme de KHC.....	8	Déforestation	17
Travail des enfants.....	8	Responsabilités de Kraft Heinz envers ses fournisseurs	18
Recrutement responsable	8	Politique de KHC relative au bien-être animal	18
Travailleurs immigrés	9	Guide de mise en œuvre de la politique relative au bien-être animal de KHC.....	18
Travail forcé ou involontaire	9	Mise en œuvre et formation	19
Heures de travail, semaine de travail et paiement du salaire	9	Mise en œuvre par les fournisseurs	19
Rejet de la discrimination.....	9	Formation.....	19
Liberté d'association et de négociation collective.....	9	Surveillance et conformité	20
Droits fonciers.....	9	Surveillance.....	20
Considérations linguistiques	9	Inspections externes.....	21
Nous estimons que les collaborateurs ont le droit de travailler dans un environnement sain et sécurisé.....	10	Traiter la non-conformité.....	21
Santé et sécurité	11	Signalement des préoccupations	21
Logements	11		
Harcèlement, abus et mesures disciplinaires	11		

Introduction

Chez The Kraft Heinz Company (« Kraft Heinz »), nous sommes guidés par notre vision « Se développer durablement en faisant plaisir à davantage de consommateurs dans le monde ». En tant qu'entreprise, nous agissons comme il se doit et assumons la responsabilité de contribuer aux améliorations qui protègent notre planète, encouragent des pratiques commerciales responsables et soutiennent les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Ces Principes conducteurs relatifs aux fournisseurs (ces « Principes » ou la présente « Politique ») décrivent nos exigences, normes et attentes auprès de tous nos fournisseurs. La présente Politique est une norme mondiale basée sur les meilleures pratiques de l'industrie et des normes internationalement reconnues.

Chaque fournisseur est tenu d'assurer sa conformité à la présente Politique. Les fournisseurs sont tenus de gérer leurs sous-traitants et chaînes d'approvisionnement d'une manière conforme à la présente Politique.

Portée

Ces principes représentent un pilier essentiel des programmes de Kraft Heinz en matière d'environnement, d'action sociale et de gouvernance (Environmental, Social and Governance, ESG), et d'éthique et conformité. Ils sont guidés par notre engagement inébranlable à mener nos activités avec intégrité et déontologie. Ainsi, ils définissent les attentes de Kraft Heinz en matière d'équité, de sécurité, de conformité juridique, de transparence, de responsabilité et de santé au travail tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Ces Principes peuvent faire l'objet de modifications ponctuelles.

Ces principes décrivent les exigences et les pratiques commerciales que les fournisseurs de Kraft Heinz, ses filiales et unités commerciales à l'échelle mondiale (ci-après, collectivement « Kraft Heinz ») sont tenus d'observer. Dans ces principes, le terme « fournisseur » désigne les fournisseurs directs et indirects de produits et/ou services de Kraft Heinz et leurs sous-traitants. Le terme « fournisseur » comprend les sous-traitants, fabricants externes, fournisseurs, prestataires de services, sociétés de recrutement, distributeurs, titulaires de licence et partenaires de coentreprise. Ces principes s'appliquent également à tout « collaborateur » employé ou engagé par un fournisseur de Kraft Heinz, et aux sous-traitants et fournisseurs en aval de ce fournisseur, notamment aux employés permanents, temporaires, à temps plein, à temps partiel ou à durée déterminée, aux travailleurs intérimaires, aux travailleurs immigrés, aux jeunes travailleurs recrutés légalement (mineurs), aux stagiaires, aux employés détachés et aux jumelages professionnels.

L'acceptation de ces principes et l'engagement à se conformer à leurs exigences sont intégrés à tous les engagements contractuels avec les fournisseurs ou bons de commande de Kraft Heinz. Certains contrats fournisseurs spécifiques peuvent contenir des dispositions plus précises concernant les sujets traités. Aucune disposition de la présente Politique n'est destinée à remplacer des dispositions plus spécifiques dans un contrat fournisseur.



Notre approche des principes conducteurs relatifs aux fournisseurs

Chez Kraft Heinz, nous travaillons en partenariat avec nos fournisseurs pour traiter et améliorer continuellement les facteurs sociaux et environnementaux. Il s'agit d'une partie importante de la relation. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre engagement en faveur d'un approvisionnement responsable.

Les **Exigences fondamentales** et les **Pratiques attendues** décrites dans la présente Politique sont guidées par les meilleures pratiques de l'industrie et les normes reconnues internationalement, notamment les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Charte internationale des droits de l'homme et les principes énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Pour soutenir notre engagement à nous efforcer d'être meilleurs chaque jour, nous participons activement à des plateformes de collaboration, nous nous référons aux normes du secteur et nous travaillons en étroite collaboration avec les parties prenantes internes et externes (telles que définies dans notre rapport ESG) par le biais de programmes ESG. Ces Principes reflètent notre position actuelle sur l'approvisionnement responsable, et nous nous engageons dans un examen actif continu de la présente Politique afin d'évaluer et de mettre en œuvre les mises à jour appropriées des exigences et attentes énoncées dans les présentes.

Exigences et pratiques

Tous les fournisseurs de Kraft Heinz doivent respecter les exigences fondamentales décrites dans la présente Politique, et nous les encourageons à s'appuyer sur les pratiques attendues incluses dans la présente Politique comme guide pour produire des efforts d'amélioration supplémentaires.

- ✓ **Les exigences fondamentales** définissent le minimum acceptable pour être un fournisseur de Kraft Heinz
- ✓ **Les Pratiques attendues** décrivent les comportements ou pratiques qui ne sont pas encore obligatoires, mais qui peuvent devenir des exigences fondamentales à l'avenir. Nous encourageons vivement tous nos fournisseurs à travailler sur les Pratiques attendues en effectuant des évaluations des risques, en créant des plans de gestion et en établissant des objectifs d'amélioration continue. Les efforts doivent être mesurables et pouvoir être surveillés.

Principes conducteurs relatifs aux fournisseurs

Travailler en partenariat avec nos fournisseurs pour une amélioration continue et un approvisionnement responsable



Nous menons nos activités avec intégrité.



Nous respectons les droits de l'homme et les pratiques de travail éthiques.

Nous estimons que les collaborateurs ont le droit de travailler dans un environnement sain et sécurisé.



Nous exigeons la diversité des fournisseurs.



Nous nous engageons à protéger le bien-être des animaux.



Nous sommes les gardiens de l'environnement.

Nous menons nos activités avec intégrité.

✔ **Exigences fondamentales :** Tous les points suivants constituent des exigences fondamentales pour nos fournisseurs.

✔ Respect des lois et réglementations

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où ils opèrent, ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à la fourniture de produits et/ou services à Kraft Heinz.

✔ Lutte contre la corruption

Les fournisseurs ne doivent pas proposer directement ou indirectement des paiements, offres, cadeaux, promesses, incitations ou articles de valeur en échange d'un avantage commercial indu. Les fournisseurs doivent agir en totale conformité avec la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Public Officials Act), la loi britannique anti-corruption (Bribery Act), la loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers et/ou toutes les autres lois anticorruption applicables. Les fournisseurs doivent adopter une tolérance zéro sur les questions relatives au détournement de fonds, à l'extorsion, à la corruption et aux pots-de-vin (ce qui implique d'interdire les paiements de facilitation). Les fournisseurs doivent se conformer au processus de diligence raisonnable des tiers en matière d'éthique et de conformité de Kraft Heinz. Cette procédure exige des fournisseurs qu'ils déclarent tout lien d'affaires ou de propriété avec un agent public ou une entité gouvernementale, des représentants d'un parti politique ou un employé de Kraft Heinz avant de faire des affaires avec Kraft Heinz.

✔ Cadeaux et invitations

Les employés de Kraft Heinz ne doivent pas recevoir ou accepter de cadeaux de la part des partenaires commerciaux, à l'exception des articles insignifiants, accessoires et de valeur symbolique, tels que des objets promotionnels portant un logo. Tout cadeau ou divertissement d'affaires offert par un fournisseur doit viser des fins commerciales légitimes, et ne doit pas être destiné à obtenir un avantage indu ou à influencer autrement (ou sembler influencer) une décision commerciale. Il ne doit pas enfreindre les lois du pays dans lequel il est offert ou accepté. Les offres de cadeaux ou de divertissements ne doivent pas être extravagantes ou fréquentes. Elles doivent être d'une valeur raisonnable et servir un objectif commercial légitime.

✔ Conflit d'intérêts

Lorsqu'ils mènent des affaires avec Kraft Heinz, les fournisseurs doivent rester libres de l'influence de conflits d'intérêts réels ou potentiels. Les fournisseurs doivent révéler sans délai toute relation commerciale dans laquelle ils sont impliqués (ou envisagent de s'impliquer) qui pourrait entraîner un conflit d'intérêts réel ou potentiel ou qui pourrait prendre l'apparence d'un conflit d'intérêts.

✔ Exactitude des documents commerciaux

Les Fournisseurs doivent enregistrer et tenir à jour en temps opportun toutes les transactions commerciales de manière exacte, exhaustive et transparente. Les Fournisseurs ne doivent jamais falsifier, omettre, induire en erreur ou dissimuler des informations dans leurs documents commerciaux. Les livres et registres doivent être tenus conformément à toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux principes comptables généralement acceptés.

✔ Concurrence équitable

Les fournisseurs doivent rivaliser avec intégrité dans le monde entier. Les Fournisseurs ne doivent pas s'engager directement ou indirectement dans une collaboration illégale ou illicite avec des concurrents, discuter de la concurrence ou d'informations sensibles avec des concurrents, ou convenir de restreindre le commerce ou de réduire la concurrence. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations antitrust ou sur la concurrence applicables.

✔ Protection de la confidentialité des données et des informations

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables relatives à la protection, à la confidentialité et/ou au traitement des données et informations (notamment aux données et informations se rapportant à une personne identifiée ou identifiable qui sont considérées comme des données à caractère personnel ou des informations à caractère personnel), et ne doivent pas causer la violation de ces lois et réglementations par Kraft Heinz. Tout fournisseur traitant des données à caractère personnel pour le compte de Kraft Heinz accepte de les traiter conformément aux exigences de traitement des données que Kraft Heinz lui a énoncées dans les dispositions contractuelles ou autrement par écrit. Le Fournisseur doit informer Kraft Heinz dès qu'il prend connaissance d'un accès non autorisé, d'un vol, d'une perte, d'un détournement ou d'un dommage, ou de toute autre violation de la sécurité, concernant les données ou informations de Kraft Heinz en possession de sa société, de ses agents ou de ses sous-traitants (ou traitées par ou sur instruction de ces derniers).

✔ Confidentialité

Les fournisseurs doivent gérer et protéger de manière appropriée les informations confidentielles, secrets commerciaux et/ou toute propriété intellectuelle appartenant à Kraft Heinz ou à un partenaire commercial de Kraft Heinz qu'ils reçoivent pour s'assurer que la confidentialité est préservée et que ces informations ne sont pas divulguées (même dans le cas où le fournisseur aurait conclu un accord de non-divulgence avec Kraft Heinz). Les fournisseurs doivent informer Kraft Heinz dès que possible en cas de divulgation autorisée, perte ou compromission de toute information confidentielle appartenant à Kraft Heinz ou à un partenaire commercial de Kraft Heinz, et déployer tous les efforts possibles pour atténuer les risques potentiels liés à la violation. Les informations confidentielles ou exclusives sur Kraft Heinz ne doivent pas être utilisées pour engager ou soutenir un délit d'initié ou toute autre activité qui n'est pas liée à la fourniture de biens et/ou de services à Kraft Heinz et à ses sous-traitants.

✔ Conformité au commerce international

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les sanctions économiques, lois, réglementations, ordonnances, désignations, licences et directives applicables en matière de contrôle des exportations et de lutte contre le boycott. Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des contrôles internes efficaces afin de minimiser le risque d'enfreindre ces lois et d'amener Kraft Heinz à enfreindre ces lois.

Nous respectons les droits de l'homme et les pratiques de travail éthiques.

Kraft Heinz s'engage à respecter des pratiques commerciales responsables et à traiter les personnes avec dignité, en respectant leurs droits humains.

✔ **Exigences fondamentales** : Tous les points suivants constituent des exigences fondamentales pour nos fournisseurs.

✔ Travail des enfants

Les Fournisseurs n'auront pas recours au travail des enfants, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses entrepreneurs ou sous-traitants. Ils doivent avoir mis en place des politiques qui interdisent le recours au travail des enfants. Les Fournisseurs respecteront la limite d'âge minimale d'emploi définie par la loi applicable ou par la Convention 138 de l'OIT ; la norme la plus restrictive prévalant. La Convention 138 de l'OIT mentionne l'âge de scolarisation obligatoire local, sans qu'il puisse être inférieur à 15 ans (14 ans dans certains pays en voie de développement), sous réserve des exceptions autorisées par l'OIT et la loi applicable (c.-à-d., pour le travail léger dans les exploitations familiales qui n'interfère pas avec l'instruction obligatoire). Les enfants dont l'âge est supérieur à l'âge minimal d'emploi ne doivent pas être exposés à des risques physiques inutiles qui peuvent nuire à leur développement physique, mental ou émotionnel. Aucune personne âgée de moins de 18 ans ne doit être employée la nuit ou dans des conditions dangereuses (par ex., en manipulant des machines lourdes ou des produits chimiques dangereux).

✔ Recrutement responsable

Les Fournisseurs doivent appliquer des pratiques de recrutement professionnelles, éthiques, sûres, sécurisées et responsables afin d'éviter des dangers inutiles, des risques d'exploitation et des obligations financières déraisonnables pour les candidats. Kraft Heinz respecte le principe « L'employeur est le payeur ». À ce titre, les fournisseurs doivent s'assurer que les travailleurs et les candidats ne sont pas facturés pour leur emploi, et que le coût du recrutement est supporté, non pas par le travailleur, mais par l'employeur.

✔ **Travailleurs immigrés**

Une attention supplémentaire doit être accordée à la protection des travailleurs immigrés, c'est-à-dire des personnes travaillant en dehors de leur pays d'origine, contre les vulnérabilités supplémentaires en matière de violation des droits de l'homme et d'exploitation. Les fournisseurs sont tenus de mettre en œuvre ou de renforcer les systèmes et politiques de gestion des ressources humaines pertinents pour traiter les risques concernant les travailleurs immigrés. Les travailleurs immigrés ne doivent pas être menacés de dénonciation vis-à-vis des autorités ou de retenue de documents officiels dans l'intention de les contraindre à certaines conditions d'emploi ou de les empêcher de partir.

✔ **Travail forcé ou involontaire**

Kraft Heinz interdit le recours à toutes les formes de travail forcé, servitude ou travail obligatoire, notamment le travail carcéral, le servilisme, le travail militaire, l'esclavage ou toute forme de trafic d'êtres humains. Tous les travailleurs doivent travailler de leur plein gré, avec la liberté de démissionner à tout moment.

✔ **Heures de travail, semaine de travail et paiement du salaire**

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables concernant les salaires, la rémunération des heures supplémentaires, les avantages, les congés et le nombre maximal d'heures de travail. Les travailleurs doivent recevoir un salaire juste et équitable. Les Fournisseurs respecteront également les lois en ce qui concerne la limitation des heures de travail normales et supplémentaires, et veilleront à ce que les heures supplémentaires soient effectuées de plein gré et rémunérées équitablement.

Sauf mention contraire de la loi, les fournisseurs doivent prévoir au moins une période de repos de 24 heures consécutives sur chaque période de 7 jours. Les travailleurs ont droit à des périodes de repos, des congés annuels et des jours fériés rémunérés.

✔ **Rejet de la discrimination**

Les fournisseurs ne doivent pas faire preuve de discrimination dans les pratiques d'embauche, de conclusion de contrat ou de recrutement, notamment au niveau de la rémunération, de la promotion, de la discipline, de la rupture de contrat et de la retraite. Les fournisseurs ne pratiqueront aucune discrimination fondée sur la race, l'âge, le rôle, le sexe, l'identité sexuelle, la couleur, l'origine ethnique, la religion, le pays d'origine, l'orientation sexuelle, l'état civil, la grossesse, les personnes à charge, le handicap, la classe sociale, l'appartenance syndicale et/ou les opinions politiques. Les fournisseurs ne pratiqueront pas non plus la discrimination sur la base d'une situation ou d'une caractéristique, quelle qu'elle soit, protégée par les lois en vigueur.

✔ **Liberté d'association et de négociation collective**

Les fournisseurs doivent reconnaître et respecter la liberté d'association et les droits de chaque travailleur à s'engager dans des négociations collectives. Les fournisseurs doivent respecter ces droits avec un environnement professionnel ne suscitant pas la peur des représailles, de l'intimidation ou du harcèlement.

✔ **Droits fonciers**

Kraft Heinz s'oppose à toutes les formes illégales d'acquisition de terres. Les fournisseurs doivent respecter les droits fonciers des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales touchées par leurs opérations, ainsi que le principe de consentement libre, préalable et éclairé de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans leurs pratiques d'approvisionnement. Les fournisseurs ne doivent s'engager dans aucune forme d'accaparement des terres. Kraft Heinz attend de tous les fournisseurs qu'ils respectent les lois et réglementations relatives aux droits d'exploitation des terres, notamment en obtenant les permis d'exploitation des terres appropriés (par ex., pour l'agriculture, la fabrication ou toute autre utilisation industrielle) et les autorisations pour utiliser les eaux souterraines ou d'autres sources d'irrigation, telles que les rivières ou les lacs à proximité.

✔ **Considérations linguistiques**

La documentation principale relative aux droits des employés, aux conditions d'emploi et aux mesures de sécurité doit être mise à disposition dans la langue du pays/de la région d'accueil.

- ✔ **Exigence fondamentale :** En plus de se conformer à la présente Politique, tous les fournisseurs sont tenus de respecter les normes connexes et les pratiques commerciales responsables de la [Politique mondiale relative aux droits de l'homme de KHC](#).





Nous estimons que les collaborateurs ont le droit de travailler dans un environnement sain et sécurisé.

The Kraft Heinz Company s'engage à mettre à disposition un lieu de travail sain, sûr et sécurisé pour les employés, les sous-traitants et tous les visiteurs. Nous estimons que tous les employeurs, quel que soit leur secteur d'activité, sont tenus de respecter des normes strictes dans leurs programmes de santé et de sécurité sur le lieu de travail afin d'assurer la protection de leurs travailleurs.

✓ **Exigences fondamentales :** Tous les points suivants constituent des exigences fondamentales pour nos fournisseurs.

☑ Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables concernant la santé et la sécurité des travailleurs, et attribuer la responsabilité des conditions de santé et de sécurité à un représentant de la haute direction. En outre, Kraft Heinz exige des fournisseurs qu'ils assurent au minimum les normes de santé et de sécurité suivantes :

- Le lieu de travail ne doit pas être préjudiciable à la santé et à la sécurité et doit être exempt de dangers reconnus ;
- Équipement de protection individuelle conforme aux lois locales, aux normes (le cas échéant, OSHA), et les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (en ce qui concerne les crises sanitaires mondiales) seront mises à la disposition des travailleurs ;
- Les produits chimiques doivent être stockés et manipulés en toute sécurité, et une liste de tous les produits chimiques utilisés doit être mise à disposition si nécessaire ;
- Une formation sur la santé et la sécurité est dispensée aux travailleurs dans la langue du pays/de la région, avec des traductions publiées et disponibles lorsque 30 % de la population de travailleurs parle une autre langue, dans la mesure applicable à l'étendue de leur travail (notamment en ce qui concerne les produits chimiques), et les fournisseurs doivent conserver des dossiers pour toute formation dispensée ;
 - › Les travailleurs doivent avoir accès aux soins médicaux d'urgence ; et
 - › Tous les lieux de travail doivent présenter des sorties de secours clairement identifiées. Le cas échéant, les panneaux de sécurité doivent comporter des traductions.

☑ Aménagements

Le Fournisseur doit fournir aux travailleurs un accès à l'eau potable, à des toilettes propres et à des installations de lavage des mains, à un chauffage et une ventilation adéquats, à des installations sanitaires pour le stockage des aliments et à des logements hygiéniques. Les installations doivent être équipées de sorties clairement indiquées et dégagées en cas d'urgence. Lorsque des logements sont mis à la disposition des travailleurs, soit par le fournisseur, soit par une agence de recrutement ou un autre sous-traitant, le fournisseur doit s'assurer que ces logements sont propres, sûrs et structurellement entretenus.

☑ Harcèlement, abus et mesures disciplinaires

Chaque travailleur a le droit d'être traité avec respect et dignité. Les fournisseurs doivent avoir mis en place des politiques et des pratiques qui interdisent l'utilisation de châtiments corporels et qui garantissent que les travailleurs ne sont pas soumis à d'autres formes de harcèlement et/ou d'abus physiques, sexuels, psychologiques ou verbaux. Les mesures disciplinaires ne doivent être appliquées que lorsqu'elles sont appropriées, de manière professionnelle et éthique, et n'incluront pas de sanctions pécuniaires. Le Fournisseur doit mettre à la disposition de tous les travailleurs un accès à des mécanismes de réclamation confidentiels.



Nous exigeons la diversité des fournisseurs.

Chez Kraft Heinz, la diversité des fournisseurs est ancrée dans l'une de nos valeurs fondamentales qui indique que « Nous exigeons la diversité ». Nous sommes convaincus que notre réussite dépend du renforcement permanent de la diversité et de l'inclusion dans nos pratiques commerciales. Nous nous engageons à améliorer la condition des communautés sous-représentées en veillant à ce que notre base d'approvisionnement soit à l'image de nos employés. La diversité des fournisseurs est l'une des nombreuses approches de Kraft Heinz pour intégrer ses valeurs dans sa vision commerciale future.

Nous nous engageons à inclure équitablement des fournisseurs divers dans nos activités d'approvisionnement. Nous cherchons à rendre le lien entre les fournisseurs et notre chaîne de valeur plus accessible et inclusif pour les entreprises détenues par des femmes, des minorités ethniques, des personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres, des personnes handicapées et des anciens combattants, et dans les zones SBA-HUBZone. Nous recherchons activement des opportunités de développer des partenariats commerciaux et d'augmenter les dépenses auprès de ces différents types d'entreprises, et nous adoptons une approche d'amélioration continue pour réviser nos pratiques commerciales et éliminer les obstacles connus.

- ✓ **Pratique attendue :** Kraft Heinz invite ses fournisseurs à se joindre à elle dans la recherche de pratiques commerciales plus diverses et inclusives en intégrant la diversité des fournisseurs à leurs propres pratiques d'approvisionnement, politiques et plans de gestion. Nous invitons les fournisseurs issus de la diversité à participer à de futures opportunités commerciales avec KHC.



Nous nous engageons à protéger le bien-être des animaux.

Kraft Heinz s'engage à traiter les animaux avec humanité et à améliorer continuellement leur bien-être. Nous ne tolérons aucun type d'abus sur les animaux de la part de nos fournisseurs. Kraft Heinz exige de ses fournisseurs qu'ils soutiennent et travaillent continuellement à la promotion des « cinq libertés » (reconnues à l'échelle internationale pour le bien-être animal) :

- Ne pas souffrir de la faim ou de la soif
- Ne pas souffrir d'inconfort
- Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies
- Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce
- Ne pas éprouver de peur ou de détresse

✓ **Exigence fondamentale :** Outre la présente Politique, tous les fournisseurs directs de Kraft Heinz doivent se conformer à la [Politique relative au bien-être animal](#) et au Guide de mise en œuvre de la politique relative au bien-être animal. Tous les fournisseurs auprès desquels Kraft Heinz achète des produits d'origine animale sont tenus de participer à l'évaluation mondiale des risques pour le bien-être animal transmise tous les ans par Kraft Heinz.



Nous sommes les gardiens de l'environnement.

Chez Kraft Heinz, la gestion environnementale commence par la gestion de l'empreinte de nos opérations. Kraft Heinz s'efforce activement de préserver l'eau et l'énergie, de réduire les émissions, de minimiser les déchets et de rendre ses emballages plus écologiques. Notre gestion environnementale s'étend aux activités de notre chaîne d'approvisionnement, et nos fournisseurs sont également tenus de minimiser l'impact de leurs matériaux, produits et opérations.

La menace croissante du changement climatique et des atteintes à l'environnement n'a jamais été aussi flagrante. Kraft Heinz s'engage à adopter une approche globale de l'action climatique et de la conservation de l'environnement dans le cadre de son pilier stratégique « Approvisionnement responsable ». Nous nous engageons à travailler avec nos fournisseurs pour traiter les risques et développer des solutions et des pratiques de gestion durables dans le but de protéger et de préserver l'environnement.

- ✓ **Exigence fondamentale :** Le Fournisseur doit, au minimum, se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables dans ses opérations. Le cas échéant, des exigences fondamentales supplémentaires ont été soulignées dans cette section.
- ✓ **Pratiques attendues :** Tous les fournisseurs doivent connaître et comprendre les risques et impacts environnementaux liés à leurs opérations et à leurs chaînes d'approvisionnement. Nos fournisseurs doivent commencer à travailler sur les meilleures pratiques environnementales, tel qu'indiqué dans cette section :

Gestion de l'eau

Kraft Heinz s'engage dans les meilleures pratiques de gestion de l'eau au sein de ses propres opérations et attend de tous ses fournisseurs qu'ils adoptent des approches efficaces à ce sujet pour minimiser notre impact collectif sur l'environnement.

✓ **Exigence fondamentale** : Les fournisseurs menant leurs opérations dans des régions connues pour être particulièrement exposées au stress hydrique (telles que définies par le Programme des Nations Unies pour l'eau et évaluées à l'aide d'outils du CEO Water Mandate des Nations Unies) doivent mettre en œuvre les pratiques suivantes :

- › Mettre en œuvre des plans de gestion de l'eau dans le but de réduire la consommation d'eau ;
- › et, dans la mesure du possible, recycler ou réutiliser l'eau dans ses propres opérations.

✓ **Pratiques attendues** : Dans le cadre de l'engagement de Kraft Heinz envers le Pacte mondial des Nations Unies et le CEO Water Mandate, nous attendons de tous les fournisseurs qu'ils travaillent sur l'amélioration des pratiques de gestion de l'eau de la manière suivante :

- Analyser et répondre aux risques liés aux bassins hydrographiques ;
- Effectuer des évaluations d'impact sur l'utilisation de l'eau, notamment des méthodes de conservation de l'eau ;
- Établir et divulguer des rapports sur la gestion de l'eau ;
- Adopter des pratiques d'irrigation efficaces au sein des opérations agricoles et chercher à atténuer les risques d'écoulement ;
- Agir pour préserver la qualité et l'approvisionnement des sources d'eau naturelles (par ex., eaux souterraines, océans, rivières ou lacs) ; et
- Diffuser les meilleures pratiques de conservation de l'eau auprès des partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

Gestion des déchets

Chez Kraft Heinz, nous envisageons la gestion des déchets de manière globale. Nos opérations font l'objet d'évaluations détaillées des déchets qui nous aident à déterminer ce que nous pouvons réduire, réutiliser et recycler. Kraft Heinz envoie plus de 90 % de ses déchets solides vers le recyclage ou l'utilisation de sous-produits sur ses sites de fabrication à l'échelle mondiale.

✓ **Exigence fondamentale** : Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'élimination et de traitement des déchets, et disposer de permis valides pour l'utilisation et l'élimination des déchets et de l'eau.

✓ **Pratiques attendues** : Tous les fournisseurs doivent s'efforcer de promouvoir la réduction des déchets et l'utilisation responsable des ressources. Grâce aux efforts de réduction, de réaffectation, de recyclage et d'optimisation, les mesures visant à éviter d'envoyer les déchets à la décharge sont devenues une pratique standard que tous les fournisseurs sont tenus d'envisager dans leurs opérations. Outre ce programme complet de gestion et de réaffectation des déchets, les meilleures pratiques suivantes doivent être envisagées par tous les fournisseurs :

- Prendre des précautions environnementales lors de la manipulation et de l'élimination des déchets, des produits chimiques et autres matières dangereuses ;
- Ne pas jeter de déchets dans des plans d'eau, c'est-à-dire, rivières, lacs, eaux souterraines ou océans, à l'exception des déchets traités, conformément aux lois et réglementations en vigueur et à tout permis applicable ;
- Les eaux usées et les eaux de lavage ne doivent pas être évacuées dans les plans d'eau de surface ou souterrains ; et
- Mettre en œuvre des mesures pour l'élimination responsable des déchets biologiques.

Émissions de gaz à effet de serre

Lutter contre le changement climatique signifie repenser les pratiques commerciales et leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre. Kraft Heinz s'est engagée à transférer la majorité de l'électricité consommée à partir de sources conventionnelles vers des sources renouvelables d'ici 2025.

✓ **Exigence fondamentale** : Les Fournisseurs doivent mesurer et déclarer efficacement leurs émissions SCOPE 1 et SCOPE 2, tel que requis et selon les modalités du Protocole sur les gaz à effet de serre.

✓ **Pratiques attendues** : Avec jusqu'à 80 % de notre empreinte environnementale provenant de notre chaîne d'approvisionnement en amont, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se joignent à nos efforts pour réduire leur consommation d'énergie et privilégient les sources d'énergie renouvelables alternatives. Les fournisseurs doivent également prendre des mesures pour mieux comprendre leurs émissions SCOPE 3.



Pratiques agricoles

Kraft Heinz promeut depuis longtemps les pratiques agricoles responsables et renouvelle constamment ses engagements en faveur de l'agriculture durable, notamment dans le cadre de son programme dédié. Les pratiques d'agriculture durable de Kraft Heinz guideront notre stratégie d'engagement envers un approvisionnement durable de 100 % des tomates du ketchup Heinz d'ici 2025.

Nous nous efforçons de faire progresser les pratiques qui améliorent l'état des sols au sein de notre chaîne d'approvisionnement, étant donné l'importance de cette dernière dans la gestion de la productivité des cultures, la durabilité environnementale et la santé humaine. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de prendre des mesures appropriées pour minimiser l'impact sur la qualité des sols afin de garantir leur préservation à long terme. Une gestion appropriée des sols soutient les moyens de subsistance à long terme des agriculteurs, ainsi que leurs rendements agricoles.

✓ **Exigence fondamentale :** Les fournisseurs ne doivent pas :

- Utiliser des pesticides ou des herbicides jugés illégaux dans le pays d'exploitation ; et
- Utiliser des produits chimiques et des pesticides sur la liste des articles 1a et 1b de l'Organisation mondiale de la Santé et de la Convention de Rotterdam.

✓ **Pratiques attendues :** Les fournisseurs doivent :

- S'efforcer de mettre en œuvre les pratiques d'agriculture durable de Kraft Heinz (Ajouter un lien hypertexte, le cas échéant) ;
- Ne pas utiliser la combustion comme moyen de préparation des terres (sauf si une évaluation environnementale l'estime bénéfique) ou pour l'élimination des déchets de récolte ;
- Mesurer les apports tels que l'eau, les engrais et les autres éléments utilisés, et mettre les documents à ce sujet à la disposition de Kraft Heinz, sur demande ; et
- Prélever des échantillons de sol pour vérifier les nutriments nécessaires, afin de permettre une gestion efficace de l'état des sols sans surexploitation des ressources.

Biodiversité

La préservation de la biodiversité est essentielle pour conserver des écosystèmes équilibrés. La biodiversité est la fondation écologique de notre planète et est essentielle pour soutenir durablement la croissance de nos systèmes alimentaires mondiaux. Kraft Heinz estime que le génie biologique peut contribuer à augmenter l'approvisionnement alimentaire et à maintenir des coûts abordables, ainsi qu'à réduire l'utilisation de pesticides et d'eau, et les coûts de production globaux. À ce titre, nous respectons toutes les lois régissant l'utilisation et/ou l'étiquetage des ingrédients bio-conçus, et nous travaillons en partenariat avec un organisme externe pour certifier nos déclarations « n'est pas issu du génie biologique ».

✓ **Exigence fondamentale :** Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations régissant l'utilisation et/ou l'étiquetage des ingrédients bio-conçus. Les pratiques suivantes sont obligatoires pour tous les fournisseurs :

- Interdire la chasse, la pêche ou le ramassage d'espèces rares et/ou menacées sans autorisation légale explicite ; et
- La récolte d'espèces sauvages figurant sur la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (liste rouge de l'UICN) n'est pas autorisée.

✓ **Pratiques attendues :** Les fournisseurs doivent prendre des mesures démontrables pour comprendre et atténuer les risques sur la biodiversité au sein de leurs opérations. La pratique attendue est de ne pas opérer sur des terres à haute valeur de conservation et de continuer à protéger ces terres. Les pratiques suivantes doivent être appliquées par tous les fournisseurs, notamment par ceux générant une empreinte agricole :

- Établir des zones tampons qui ne sont pas traitées par des engrais et qui ne sont pas accessibles au bétail ;
- S'assurer que les pratiques de récolte sauvage sont gérées pour assurer la repousse des espèces sauvages ; et
- S'efforcer d'employer des pratiques qui protègent et restaurent la biodiversité.

Sources de protéines

En tant qu'entreprise agroalimentaire, nous avons la responsabilité de reconnaître que les aliments diffèrent en termes d'impact sur l'environnement, notamment en ce qui concerne la quantité d'eau et de terres nécessaires, la gestion des nutriments et les gaz à effet de serre émis pour la production. Les sources de protéines ont été identifiées comme une catégorie à haut risque, et Kraft Heinz cherche activement à diversifier les sources de protéines.

L'approvisionnement en protéines telles que les œufs, le soja, les produits laitiers et la viande exige d'apporter tout le respect et les soins nécessaires aux animaux, aux personnes et à l'environnement dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement mondiales.

- ✓ **Pratiques attendues :** Les fournisseurs doivent se sensibiliser aux domaines à risque associés à l'approvisionnement en protéines et s'efforcer de mettre en œuvre les meilleures pratiques, le cas échéant. À cette fin, les fournisseurs doivent :
 - Travailler à ralentir la déforestation et à réduire les émissions et l'eutrophisation dues à la production de viande et de produits laitiers ;
 - Se sensibiliser aux risques de déforestation liés aux matières premières ;
 - Interdire l'utilisation d'antibiotiques sauf si nécessaire pour le bien-être de l'animal ; et
 - S'assurer que les protéines sont approvisionnées de manière responsable et exemptes de liens avec les activités liées à la déforestation, en prêtant attention aux risques étendus dans les chaînes d'approvisionnement animal.

Emballage écologique

L'amélioration continue de l'emballage est essentielle pour lutter contre les déchets et le changement climatique. Réduire au minimum l'impact environnemental de l'emballage devrait être une priorité pour tous. Dans le cadre de ces pratiques, il est important que nous éliminions les emballages inutiles de notre chaîne d'approvisionnement, et que nous travaillions continuellement sur le recyclage, la réutilisation et le compostage, ainsi que sur l'utilisation de matériaux recyclés dans la mesure du possible, tout en réduisant la quantité d'emballages vierges et non recyclables.

- ✓ **Pratiques attendues :** Kraft Heinz travaille en collaboration avec les fournisseurs pour utiliser des moyens d'emballage plus durables dans son réseau de fabrication, de stockage, de transport, de distribution et de vente. Nous encourageons tous les fournisseurs à tirer parti de leur partenariat avec Kraft Heinz pour s'orienter vers l'emballage durable, que ce soit dans la chaîne d'approvisionnement ou dans l'emballage de consommation. Les fournisseurs sont tenus d'innover et de s'améliorer continuellement pour soutenir les initiatives liées à l'emballage durable.

Atténuation de l'impact environnemental de l'utilisation de produits chimiques

Les déversements de produits chimiques peuvent produire un impact désastreux, voire irréversible, sur notre environnement. Les entreprises sont responsables envers les générations actuelles et futures de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les impacts nocifs des produits chimiques sur notre environnement.

- ✓ **Exigences fondamentales :** Kraft Heinz exige de la transparence sur les produits chimiques utilisés dans les opérations des fournisseurs ou des exploitations agricoles.
- ✓ **Pratiques attendues :** Tous les fournisseurs doivent travailler dans les domaines suivants :
 - la recherche de nouvelles façons de travailler pour réduire la quantité de produits chimiques nécessaire ;
 - la transformation des techniques de production pour éviter certains processus nécessitant l'utilisation de produits chimiques polluants ; et
 - la mise en place de processus pour la prévention des fuites ou les déversements de produits chimiques ou d'autres produits dangereux, et la mise en œuvre d'efforts visant à rectifier tout impact environnemental.

Déforestation

Chaque année, des millions d'hectares de forêts sont perdus, ce qui réduit ainsi la biodiversité et les habitats des animaux, et accélère les effets du changement climatique. Kraft Heinz reconnaît que les forêts sont vitales, et nous sommes tous responsables d'éviter la poursuite de leur destruction.

L'approvisionnement en ingrédients et matières premières de premier plan, tels que le soja, le sucre, le cacao, les produits laitiers, le bœuf et les fibres, nécessite une attention particulière sur le plan de la déforestation mondiale.

L'huile de palme est l'un des principaux facteurs de la déforestation et, pour cette raison, Kraft Heinz s'est engagée envers un approvisionnement responsable de l'huile de palme. Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils procèdent de même. Il est important que nous connaissions la source de toute l'huile de palme utilisée dans nos produits, et que cette source puisse être tracée.

- ✓ **Exigence fondamentale :** Tous les fournisseurs doivent se conformer à la [Politique de Kraft Heinz relative à l'huile de palme](#).



Responsabilités de Kraft Heinz envers ses fournisseurs

Kraft Heinz comprend que ses fournisseurs sont des partenaires clés pour s'améliorer chaque jour. Lors des discussions avec ses fournisseurs, Kraft Heinz se conformera aux principes suivants.

- Kraft Heinz cherche toujours à traiter tous ses fournisseurs de manière honnête, éthique et équitable. Kraft Heinz ne trompera pas intentionnellement les fournisseurs.
- Kraft Heinz ne tirera pas parti des erreurs honnêtes des fournisseurs.
- Kraft Heinz s'efforcera de résoudre tous les problèmes ou litiges de manière juste et factuelle.

A woman with long brown hair, wearing a red knit sweater, is seen from behind, raising her right hand in a meeting or classroom setting. Other people are visible in the background, some with their backs to the camera, looking towards a whiteboard or screen. The scene is brightly lit, suggesting an indoor office or training environment.

Mise en œuvre et formation

Mise en œuvre par les fournisseurs

Les fournisseurs doivent entretenir une culture d'intégrité et de conformité et avoir mis en place des politiques, des systèmes de gestion, des procédures et des effectifs appropriés qui répondent aux exigences de ces Principes conducteurs pour les fournisseurs et aux lois pertinentes. Cela comprend la désignation de personnes disposant d'une autorité suffisante pour assurer la communication et la conformité à ces exigences au sein des opérations du Fournisseur et tout au long des chaînes d'approvisionnement associées du Fournisseur. Kraft Heinz reconnaît les politiques, processus, structures de gouvernance et communications associées des fournisseurs existants dans la mesure où le fournisseur certifie la conformité aux exigences de ces principes par écrit.

Les Fournisseurs doivent conclure les contrats, exécuter les bons de commande et mener les relations commerciales avec intégrité et d'une manière qui implique la conformité aux exigences des présents Principes. Les fournisseurs doivent répondre aux spécifications et exigences énoncées dans les documents contractuels avec Kraft Heinz lors de la livraison des produits et/ou services.

Formation

Kraft Heinz transmettra des supports de formation aux fournisseurs sur la base de ces principes et d'autres normes pertinentes. Kraft Heinz exige que tous les représentants des fournisseurs ou gestionnaires de compte travaillant sur les activités de Kraft Heinz lisent ces documents de formation.

Dans le cadre de son obligation de conformité à la présente Politique, le fournisseur est tenu de respecter les Exigences fondamentales et les Pratiques attendues, le cas échéant. Si les politiques et pratiques existantes d'un fournisseur satisfont ou dépassent les Exigences fondamentales de la présente Politique, la formation et les communications du fournisseur à ses employés en ce qui concerne ses politiques et pratiques peuvent satisfaire à cette exigence.



Surveillance et conformité

Les fournisseurs sont tenus d'adopter une approche de gestion proactive pour assurer la conformité à la présente Politique. Les Fournisseurs doivent rapidement signaler tout problème connu de non-conformité à toute **Exigence fondamentale** de la présente Politique.

Surveillance

Kraft Heinz se réserve le droit de surveiller la conformité du fournisseur à la présente Politique à l'aide d'auto-déclarations (SEDEX pour les fournisseurs directs et EcoVadis pour les fournisseurs indirects) et de certifications, questionnaires ou évaluations en ligne, et/ou de vérifications par le biais d'inspections externes, tel que décrit dans la section Inspections ci-dessous.

Le fournisseur autorise Kraft Heinz et ses agents désignés (y compris les tiers désignés) à mener des activités de surveillance tous les ans sur chaque site du fournisseur, notamment dans le cadre d'inspections sur site avec un préavis raisonnable. Kraft Heinz se réserve le droit d'effectuer des inspections supplémentaires afin d'enquêter davantage sur la non-conformité potentielle aux présents principes, d'examiner la mise en œuvre de mesures correctives ou de se conformer aux demandes de renseignements d'un organisme de réglementation ou d'autres tiers.

Inspections externes

Le type d'inspection fournisseur effectué dépendra du type de produit ou de service fourni à Kraft Heinz par le fournisseur :

- **Fournisseurs directs** (fournisseurs de matières premières, d'emballages et de produits à utiliser dans les produits finis, et fabricants externes) :
 - › Inspection SEDEX SMETA ou inspection alternative de tiers approuvée par Kraft Heinz.
- **Fournisseurs indirects** (fournisseurs de services ou de biens qui ne sont pas des matériaux utilisés directement) :
 - › Évaluation de responsabilité sociale d'entreprise EcoVadis ou inspection alternative de tiers approuvée par Kraft Heinz.

Traiter la non-conformité

Si Kraft Heinz prend connaissance d'une conduite du fournisseur qui n'est pas conforme aux exigences de la présente Politique, elle prendra les mesures appropriées pour enquêter sur toute non-conformité signalée et discutera de ses conclusions avec le fournisseur. Le fournisseur doit contribuer à l'enquête et mettre à disposition les informations demandées. Si Kraft Heinz détermine que des changements sont nécessaires, le fournisseur mettra en œuvre un plan d'action correctif pour traiter rapidement la non-conformité.

En cas de conduite grave ou persistante en violation de la présente Politique, la conduite du fournisseur sera évaluée au cas par cas. Kraft Heinz se réserve le droit de rompre tout contrat ou toute relation commerciale avec un fournisseur qui ne répond pas à l'une des exigences fondamentales de la présente Politique.

Signalement des préoccupations

Les fournisseurs doivent mettre en place un mécanisme confidentiel permettant à leurs travailleurs de communiquer les réclamations, les fautes professionnelles, les violations de ces Principes, ou les préoccupations juridiques ou éthiques sur le lieu de travail. Les problèmes signalés doivent être traités de manière rapide et respectueuse, et toutes les mesures correctives découlant de l'enquête doivent être documentées. Les fournisseurs doivent s'assurer que les représailles contre les travailleurs signalant des violations de bonne foi ou coopérant à des enquêtes sont interdites.

Les fournisseurs et/ou les employés, sous-traitants ou agents des fournisseurs sont également encouragés à signaler :

1. Toute non-conformité potentielle à ces Principes, ou
2. Toute violation ou faute d'un employé, représentant ou autre agent de Kraft Heinz à la ligne d'assistance Éthique et conformité de Kraft Heinz.

La ligne d'assistance Éthique et conformité de Kraft Heinz est hébergée par un tiers indépendant et est confidentielle, multilingue et disponible 24 heures sur 24. Les signalements peuvent être effectués via des lignes téléphoniques gratuites spécifiques à chaque pays ou en ligne à l'adresse www.KraftHeinzEthics.com. Kraft Heinz encourage les fournisseurs à communiquer la disponibilité de la ligne d'assistance Éthique et conformité à leurs employés. Kraft Heinz ne tolérera aucunes représailles contre les personnes ou fournisseurs signalant de bonne foi une faute potentielle.



KraftHeinz

Consultez le site www.KraftHeinzEthics.com pour accéder aux numéros de téléphone gratuits spécifiques à chaque pays de la ligne d'assistance téléphonique Éthique et conformité de Kraft Heinz, ou pour signaler une non-conformité potentielle à ces principes en ligne.